

N°DCA-2019-049

- Membres  
théoriques : 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres  
présents :  
11  
- Pouvoirs :  
4  
- Votants :  
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA  
REHABILITATION DU GROUPEMENT OUEST**

Le 05 décembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 novembre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.  
MM. Bastien CORITON, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE.  
M. Eric BLOND.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,  
Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,  
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,  
Monsieur Guillaume COUTEY à Madame Pierrette CANU.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Didier REGNIER – représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61,*
- *la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,*
- *la délibération n° 9 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 portant création d'une autorisation de programme « Groupement Ouest », modifiée.*

\*  
\* \*

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à la réhabilitation du Groupement Ouest, créée en 2010 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Les décomptes finaux de l'ensemble des titulaires de marchés ont pu être soldés.

Par conséquent, la clôture financière peut être arrêtée comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		déjà consommés	2019
Groupement Ouest	4 250 000,00 €	3 970 976,89 €	20 000,00 €
			18 893,27 €

Il est désormais possible de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Groupement Ouest	4 250 000,00 €	3 989 870,16 €	- 260 129,84 €	-6,12%

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191205-DCA-2019-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2019

Affichage : 10/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*